

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c5	commerce artériel léger	■(a)								
		i3	entreprise de la construction	■								
		p1	communautaire récréatif			■						
		u1	utilité publique légère			■						
	LOGÉ- MENTS	Nombre de logements		min.	0	0						
		Nombre de logements		max.	0	0						
STRUCTURE/ BÂT		Isolée			■							
	Jumelée											
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	--							
	Largeur minimum		(m)	7	--							
	Superficie de bâtiment au sol minimum		(m ²)	67	--							

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	1200	--						
	Largeur minimum	(m)	30	--						
	Profondeur minimum	(m)	30	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	8	--					
		Avant maximum		(m)	--	--					
		Latérale minimum		(m)	2	--					
		Total des deux latérales minimum		(m)	6	--					
	Arrière minimum		(m)	8	--						
	Espace naturel		(%)	--	--						
	Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	--						
	Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--						
Nombre de logement / hectare		max.	--	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)							
		(2)							

ZONE: **Ca 733**
Commerciale de type artériel

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les magasins de vente d'articles pour la piscine et les quincailleries

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(2) PIIA 007 - Routes 117 et 329

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme